



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Joël Lévesque, Conseiller # 1
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

EST ABSENTE

Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(2) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2412-01

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - a. Du 11 novembre 2024
 - b. Du 25 novembre 2024
4. Adoption des comptes à payer de novembre 2024
5. Déclaration des intérêts pécuniaires conseiller # 1
6. Adoption règlement sur la gestion contractuelle 2024- 342
7. Vente de la niveleuse usagé Champion 1986
8. Prochaine séance extraordinaire du jeudi 19 déc 2024
Plan triennal 2025-2026-2027 et Budget 2025
9. Congé période des Fêtes



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

10.Périodes des questions

11.Levée de la séance ordinaire

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Du 11 novembre 2024

Résolution 2412-02

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3.2 Du 25 novembre 2024

Monsieur Marc-André Bérubé résume les faits saillants du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024.

Résolution 2412-03

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter le procès-verbal du 25 novembre 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

4- Résolution pour l'adoption des comptes à payer du mois de novembre 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de novembre par Monsieur Joël Lévesque

RÉSOLUTION 2412-04

Il est proposé par Monsieur Joël Lévesque d'adopter les comptes à payer pour le mois de novembre 2024 pour un total des comptes incompressibles de 31 381.34\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 13 533.42\$ les remboursements des prêts de 7 023.45\$, le remboursement des DAS d'octobre au montant de 7 243.83\$, un montant de 491.72\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de novembre au montant de 12.58\$, les salaires et allocations au montant de 1 731.88\$ du Conseil de novembre, le remboursement des intérêts du prêt Prabam 404.43\$, le remboursement des intérêts du prêt TECQ de 665.94\$, le prêt temporaire Prima de 205.14\$ et un montant de 99 052.65\$ des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 130 433.99\$ pour le mois de novembre 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

5. Déclaration des intérêts pécuniaires conseiller # 1

Monsieur André Marcil annonce avoir reçu la déclaration d'intérêt pécuniaire de la part du Conseiller # 1 pour donner suite à son élection par acclamation du vendredi 15 novembre 2024

6. Adoption règlement sur la gestion contractuelle 2024- 342

Suite à l'avis de motion et une courte présentation déposée le 25 novembre 2024 en lien avec le projet de règlement gestion contractuel # 2024-342 par :

Monsieur Joël Lévesque

RÉSOLUTION 2412-05

Considérant que la Municipalité de Saint-Léandre souhaite adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle.

Considérant que ce règlement doit prévoir au minimum huit types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, chapitre T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts ;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle ;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
- des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

• des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public pouvant être passés de gré à gré en vertu du présent règlement ou étant visés par une mesure favorisant les biens ou les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada ;

Considérant que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

Il est proposé par Monsieur Joël Lévesque d'adopter le règlement sur la gestion contractuelle # 2024-342.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Vente de la niveleuse usagé Champion 1986

André Marcil, confirme avoir obtenue, un seul formulaire pour la vente de la niveleuse de marque Champion 1986 à la date de la fermeture du jeudi 5 décembre 2024 avant 13 heures

RÉSOLUTION 2412-06

Considérant la réception d'un seul formulaire respecte le prix minimum de vente de la niveleuse Champion 1986 de 13 500\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'effectuer la vente de la niveleuse Champion 1986 aux Entreprises FAD Marin Inc au prix de 13 500\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Prochaine séance extraordinaire du jeudi 19 déc 2024 Plan triennal 2025-2026-2027 et Budget 2025

André Marcil, confirme à titre du trésorier que la séance extraordinaire sur le plan triennal 2025-2026-2027 et le budget 2025 se tiendra le jeudi 19 décembre 2024.

9. Congé période des Fêtes

Monsieur André Marcil, confirme que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes à compter du 20 décembre jusqu'au 5 janvier 2025, de retour aux heures habituelles le lundi 6 janvier.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

10. PÉRIODE DES QUESTIONS

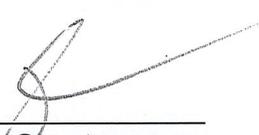
Avant le début de cette période, André Marcil, revient sur la question de novembre de Monsieur Ghislain Lamarre et par la suite, une période des questions est tenue.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

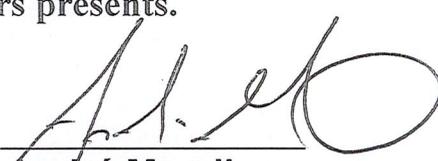
RÉSOLUTION 2412-07

Il est proposé par Madame Julie Michaud résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 9 décembre l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 56.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier